

**Préparation de la séance**  
**du conseil municipal du 4 janvier 2021**

L'an 2021 et le **4 janvier 2021** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Décaudin Dominique, Maire.

Étaient présents :

Monsieur DÉCAUDIN Dominique, Madame LANTENOIS Chantal, Mr LAUDY Franck, Mme MORAND Agnès, Mr COLLIN Emmanuel, Mr SANCHEZ Antoine, Mr DEFER Xavier, Mme MULOT Sophie, Mr RAILLARD Stéphane, Mr CAMIER Jean-François, Mme GALLOIS Marianna, Mme DELARUE Cathy, Mme ERRAHMANE Yasmina, Mme LECOMTE Nathalie, Mme VENARD Catherine, Mr BENADASSI Florian.

Absents : Mr PRIMOT Philippe qui a donné mandat à Mr SANCHEZ Antoine, Mme ELINGK Christelle qui a donné mandat à Mr COLLIN Emmanuel, Mr DROY Benjamin.

Date de la convocation : 29/12/2020

Date de l'affichage : 29/12/2020

Mr le Maire présente les vœux du Conseil Municipal à la population

Mr le Maire présente les orientations budgétaires à partir du bilan de l'année écoulée et l'orientation du budget pour l'année à venir.

Mr le Maire relève que la Commune dispose d'un bassin d'emploi intéressant grâce à la présence de deux grosses entreprises sur le territoire mais constate que le monde viticole rencontre aujourd'hui des difficultés. L'attractivité de la Commune est visible grâce à l'investissement du Conseil Municipal et à l'implication de chacun.

La crise sociale engendrée par la crise économique nécessite la vigilance de la commission sociale et de son travail en partenariat avec l'assistante sociale du secteur. Que tous ces acteurs en soient remerciés !

Concernant l'évolution de la population, force est de constater que le niveau d'études est en hausse mais par ailleurs, la courbe du vieillissement de la population est en progression. En parallèle à ce constat Mr le Maire tient à souligner que le projet de résidence partagée est toujours à l'étude.

Concernant le budget Mr le Maire tient à souligner l'importance du maintien des charges de fonctionnement et rappelle que grâce à la création de la Commune Nouvelle nous avons pu maintenir les aides et dotations de l'Etat. Monsieur le Maire tient à souligner l'investissement de Mr Sanchez maire délégué de Gernicourt pour la réussite de ce projet commun et l'en remercie.

Mr le Maire précise que la pression fiscale peut être maintenue à ce niveau en anticipation des investissements lourds restant à réaliser.

En dernier lieu Mr le Maire rappelle les projets en cours ainsi que le recrutement, en cours, d'un rédacteur pour le remplacement de l'actuelle secrétaire de Mairie.

**Mme MORAND Agnès est nommée secrétaire de séance**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**Délibération 2021\_01\_001** Demande d'extension de réseau au SIEM

Vu le projet de création d'un atelier municipal rue des Petites Saulx,

Monsieur le maire expose la nécessité d'étendre le réseau BT jusqu'à la parcelle cadastrée AB 157 située après le nouveau centre de secours pour raccorder le futur atelier communal.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter le SIEM pour étendre le réseau BT rue des Petites Saulx afin de raccorder la parcelle cadastrée section AB n° 157,
- Charge Monsieur le maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce raccordement.

**Délibération 2021\_01\_002** Création d'un restaurant dans la friche artisanale rue Michel PrévotEAU

Vu l'engagement pris lors de la labellisation PCC de recréer un restaurant et la nécessité de revitaliser le centre bourg par la création de commerces,

Vu l'acquisition du bâtiment, ancien local artisanal, situé 3 rue Michel PrévotEAU

Vu la classification dans le SCoT de la région de Reims de la commune de Cormicy, Bourg-centre dans l'armature urbaine

Vu l'attente forte de la population de retrouver un restaurant sachant que deux restaurants dont un hôtel-restaurant ont cessé leur activité et qu'une découpe immobilière spéculative a rendu impossible la reprise d'une activité.

Considérant les nouvelles dispositions retenues par l'Etat dans le cadre du plan de relance – fond friche et de son appel à projet de recyclage de friches dans l'objectif d'une revitalisation urbaine.

Considérant le soutien de la région Grand Est à la résorption des friches et des verrues paysagères lancé pour la période d'avril 2020 à avril 2021.

Monsieur le maire propose de lancer l'étude de la réhabilitation du bâtiment sis rue Michel PrévotEAU pour accueillir un restaurant,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer la réhabilitation de la friche artisanale rue Michel PrévotEAU acquise le 27/01/2020
- Décide de recruter un cabinet d'architecture pour la réhabilitation de cette friche artisanale sise rue Michel PrévotEAU
- Retient le cabinet d'architecture Borderieux Di Legge, pour une rémunération au taux de 8 %, pour un montant HT de travaux estimé à 400 000 €.
- Charge Mr le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

**Délibération 2021\_01\_003** Etude de la réhabilitation des locaux désaffectés de l'ancienne Poste pour créer un commerce

Vu l'engagement pris lors de la labellisation PCC de redynamiser le centre-bourg

Vu l'absence de réutilisation des locaux désaffectés de la poste depuis sa fermeture et la création d'une Agence Postale Communale au sein de notre Maison France Services

Vu la classification dans le ScoT de la région de Reims de la commune de Cormicy, Bourg-structurant dans l'armature territoriale,

Vu l'attente forte de la population de retrouver une activité commerciale et artisanale dans le centre-bourg pour éviter le glissement de l'activité en périphérie et éviter une consommation foncière.

Considérant les nouvelles dispositions retenues par l'Etat dans le cadre du plan de relance – fond friche et de son appel à projet de recyclage de friches dans l'objectif d'une revitalisation urbaine.

Considérant le soutien de la région Grand Est à la résorption des friches et des verrues paysagères lancé pour la période d'avril 2020 à avril 2021.

Monsieur le maire propose de lancer l'étude de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste pour accueillir un commerce,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer la réhabilitation de l'ancienne poste pour accueillir un commerce
- Décide de lancer une consultation pour recruter un cabinet d'architecture pour ce projet
- Charge la commission économique de recevoir les porteurs de projet pour finaliser la réhabilitation

#### **Délibération 2021\_01\_004** Renouvellement du bureau de l'AFR de Cauroy-Les-Hermonville

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'Arrêté préfectoral relatif au renouvellement du bureau de L'AFR de Cauroy-Les-Hermonville.

Mr le Maire précise qu'un membre du Conseil Municipal doit être désigné en qualité de représentant de la Commune.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- désigne Mme MORAND Agnès en qualité de représentant de la Commune au bureau de l'association foncière de remembrement de Cauroy-Les-Hermonville,
- charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

#### **Délibération 2021\_01\_005** Ouverture de crédits aux comptes 4581 et 4582

Mr le Maire expose que lors de la réalisation des travaux de voirie rues du Petit Guyencourt et du Moulin à Vent, un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Nord Champenois a été réalisé de manière à se faire rembourser par la CCNC les montants correspondant aux travaux « eaux pluviales ». Il avait été convenu d'ouvrir au budget des crédits aux comptes 4581 et 4582.

En fin d'année 2017, à la clôture desdits travaux, l'écriture prévue de transfert des coûts à la CCNC n'a pas été régularisée pour un montant total de 42 013 €. Il convient par conséquent de régulariser la situation sur le budget 2020 avant clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention autorise l'ouverture de crédits suivante :

Dépenses :	Compte 4581	+ 40 052.52 € Travaux (pour corriger le mandat 805/2017)
	Compte 4581	+ 1 960.48 € Honoraires MO (correction du mandat 804/2017)
Recettes :	Compte 4582	+ 40 052.52 € Travaux (pour annuler le mandat 805/2017)
	Compte 4582	+ 1 960.48 € Honoraires MO (annulation du mandat 804/2017)

#### **Délibération 2021\_01\_006** Virement de crédits Budget Immeubles Commerciaux

Monsieur le Maire expose que des ajustements de centimes nécessitent l'ouverture de crédits au chapitre 65 pour un montant de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Décide le virement de crédits suivant :
  - Compte 65888 : + 1 €
  - Compte 60611 : - 1 €,
- Charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

### Questions diverses :

Mr Laudy expose que l'agenda est à l'impression et sera livré vendredi puis distribué lundi. 21 annonceurs permettent l'équilibre du projet. Il précise que la commission économique a souhaité apporter une aide aux commerçants de Cormicy en proposant ¼ de page gratuit. Il ajoute que le site internet de la Mairie reposant sur une technologie 2008 est obsolète et régulièrement piraté. Une réflexion sur ce sujet est à mener.

Mr Camier rappelle qu'il y a toujours un problème d'éclairage public à Gernicourt. Mr Collin explique qu'il a fait le nécessaire et relancé plusieurs fois l'entreprise en charge de la maintenance. Il s'avère que ce n'est plus DRTP qui assure la maintenance aujourd'hui mais SCEE. Mr Collin ajoute qu'une intervention sur l'alarme de la salle omnisports est prévue mercredi 13.01 et l'enlèvement des illuminations sera réalisé mercredi 6 janvier.

Mme Lecomte souhaite avoir confirmation du maintien de la réunion prévue le 5 janvier concernant la rue du Vieux Grenier à Sel : Mr Collin confirme la tenue de cette réunion. Mme Lecomte souhaite savoir par ailleurs si les volets du tabac presse vont être refaits et Mr Collin explique que les travaux sont bien prévus et qu'il est dans l'attente de la réponse de l'entreprise GRIFFAUT.

Mr Raillard demande s'il serait possible d'envisager d'investir dans de belles décorations de Noël et précise que cela ne concerne pas les décors réalisés par les bénévoles. Mr Collin explique à l'assemblée que le poste décorations de Noël représente un coût exorbitant que ce soit à l'achat ou à la location. Il ajoute par ailleurs qu'il n'est aujourd'hui plus possible d'installer de décors sur les réverbères. Mr le Maire propose d'aborder le sujet lors d'une réunion de la commission embellissement.

Mme MORAND informe que 156 personnes ont bénéficié du repas proposé aux aînés préparé par le St Vincent et précise que cela a concerné plus de personnes que lors de la manifestation pour les fêtes de fin d'année organisée tous les ans. Par ailleurs la satisfaction était unanime.

L'ordre du jour étant clos et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 23h12.